

# Politique pour l'achat de couches lavables

Saviez-vous que :

⌘ Annuellement au Québec, 600 millions de couches jetables sont enfouies dans les dépotoirs... de quoi remplir environ 6000 camions à ordures !

⌘ Près de 6000 couches jetables sont nécessaires pour rendre un enfant propre, soit près d'une tonne de déchets par enfant!

⌘ Les couches jetables représentent le troisième constituant en importance dans les déchets urbains acheminés vers les lieux d'enfouissement !

⌘ Une couche jetable se décompose dans un délai variant de 300 à 500 ans !

Un bon coup de pouce de votre municipalité!

Afin d'encourager l'utilisation de couches de coton par les jeunes familles résidant sur son territoire, la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins accorde une aide financière pour l'achat de ce type de couches.

Ainsi, les nouveaux parents qui optent pour les couches de coton recevront un remboursement de 100 \$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches.

Qui peut bénéficier de ce remboursement?

Toutes les familles ayant un bébé né après le 1 novembre 2010 et résidant sur le territoire de la municipalité.

Une seule aide financière sera accordée par famille.

Comment profiter de ce remboursement?

⌘ Faire l'achat d'un ensemble de couches de coton (minimum de 24 couches).

⌘ Présenter les documents suivants au bureau municipal :

1. la facture originale de l'ensemble de couches de coton acheté (peu importe la marque ou le lieu d'achat) sur laquelle apparaît le nom et l'adresse du parent;
2. une preuve de naissance de l'enfant;
3. une preuve de résidence (comptes de taxes, bail, etc.) ;
4. une pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte d'assurance –maladie, etc)

La municipalité vous fera parvenir un chèque au montant de 100 \$ pour financer une portion de l'achat de vos couches de coton.

Programme et politique adoptée par le conseil le 8 novembre 2010.